



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Rapport Moral 2018-2019

Comme l'année précédente, cette année a été particulièrement chargée. Le Rapport d'Activité en témoignera. Pour ce Rapport Moral, nous voudrions mettre l'accent sur trois éléments.

Cette année 2018 a vu les 30 ans de notre association.

Ce n'est pas si courant pour une association de survivre 30 ans sans aucune subvention et donc aucun salarié. ECCLA a donc voulu marquer cet anniversaire en faisant un bilan de ses actions : recours juridiques pour la Loi Littoral, recours contre le Dakar, les usines de Port La Nouvelle, Salsigne, la décharge Lambert, Comurhex /AREVA / ORANO, la défense de la Basse Vallée de l'Aude,

Nous avons réuni une cinquantaine de personnes qui nous suivent depuis au moins 20 ans pour contribuer à enrichir cet historique de souvenirs personnels.

Un hommage a été rendu à Pitch Bloch, le premier Président de notre association. Le document réalisé à cette occasion est en ligne sur notre site.

Second élément important de cette année : Le renouvellement de notre agrément (qui se renouvelle maintenant tous les 5 ans). Nous n'avons pas beaucoup d'inquiétude car le nombre d'associations agréées dans l'Aude est faible et que notre activité est maintenant reconnue au niveau des institutions.

Cependant, notre agrément est au niveau départemental et notre activité a des difficultés à s'étendre dans la partie ouest du département. L'agrément étant acquis, il nous reste à demander le renouvellement de la représentativité afin de continuer à siéger dans certaines commissions départementales comme le CODERST ou le CDPENAF auxquelles nous participons très régulièrement. Là encore, peu de risque car la DREAL est en manque d'association agréée et représentative, si bien qu'elle est obligée d'agréer des associations nationales ou régionales qui n'ont qu'un représentant dans l'Aude et donc pas d'activité associative dans le département.

Troisième élément : La mise en route de l'Observatoire des rejets d'ORANO prévu dans l'arrêté préfectoral autorisant TDN. Nous signalons cette mise en route car le Préfet a demandé à Maryse Arditi, la Présidente d'ECCLA d'assurer la co-Présidence avec le Sous-Préfet.

Après quelques hésitations et quelques consultations de membres d'ECCLA sur le risque d'image encouru pour ECCLA, elle a accepté sachant que ceci offrait une possibilité d'accès facilité à des documents.

De plus, il est toujours possible de démissionner si cet Observatoire ne remplit pas son rôle. Naturellement, il ne porte pas sur d'éventuels rejets puisque c'est un Observatoire, mais si TDN se fait, il sera en première ligne pour les informations.

Le premier bilan a été rendu le 30 novembre 2019 après plusieurs séances de travail, en plénière et en comité plus réduit.

Enfin, pour conclure, la Présidente actuelle ne fêtera pas les 40 ans d'ECCLA ! Il devient donc urgent de commencer à réfléchir à la relève.

Notre association est réellement implantée dans le paysage narbonnais et audois depuis maintenant 30 ans. C'est un atout, quasiment un patrimoine, à ne pas perdre !

Il faut donc renouveler le CA et renforcer le bureau qui est plutôt symbolique. Avis aux amateurs.

Pour ECCLA, Sa Présidente Maryse Arditi

Présidente : Maryse Arditi Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne - Tél. Fax : 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr